

spécialité "éducateur sportif" mention "activités de plongée subaquatique sans scaphandre"

RNCP42900 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15480
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	21/08/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions des articles L. 212-1 et L 212- 2 du code du sport, la conduite de séance, de cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la plongée subaquatique nécessite la possession d'un diplôme délivré par le ministère chargé des sports et figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "activités de plongée subaquatique sans scaphandre" permet de répondre à cette obligation.

ACTIVITÉS VISÉES

- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation.
- Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics.
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation.
- Évaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis
- Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation.
- Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation.
- Conception de séances et de cycles de séances des activités de plongée subaquatique sans scaphandre dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.
- Préparation de séances des activités de plongée subaquatique sans scaphandre.
- Conduite de séances des activités de plongée subaquatique sans scaphandre notamment dans une intention de progression sportive.
- Évaluation de séances et de cycles de séances des activités de plongée subaquatique sans scaphandre.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs

locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation.

- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap.
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous.
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public.
- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus.
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet.
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts.
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.
- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage.
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation.
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.
- Définir les finalités d'un cycle de séances des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques) des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment ceux en situation de handicap.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en vue de répondre aux finalités du cycle de séances, de respecter une progression cohérente entre les séances et de favoriser les apprentissages en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Effectuer une veille concernant les activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en s'informant auprès de sources fiables en vue de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire dédié??.
- Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, du milieu, des conditions de pratique et des objectifs de la séance, en vue d'assurer sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers, ?le respect de la réglementation et de l'environnement.
- Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques dans le respect de la réglementation en vigueur?.
- Accueillir les pratiquants à une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en présentant les objectifs de celle-ci et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Réaliser le briefing avant une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en mobilisant des techniques spécifiques à l'activité, à l'environnement, et/ou aux milieux, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin de répondre aux objectifs fixés et d'assurer la sécurité des pratiquants.
- Conduire en sécurité une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en s'appuyant sur les

situations pédagogiques, les techniques d'animation et les démonstrations techniques prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser la progression des pratiquants.

- Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'intervenir en cas d'incident et de situation accidentogène.
- Analyser une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations.
- Évaluer un cycle de séances des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

Blocs de compétences

RNCP42900BC01 — Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation.

Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap.

Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous.

Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public.

Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus.

Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet.

Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.

Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts.

Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen? :

- de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance ;
- d'un entretien conduit à partir du support produit composé de :
 - - une présentation orale par le candidat ;
 - - un échange avec les évaluateurs.

RNCP42900BC02 — Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage.

Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.

Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation.

Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative

est réalisée au moyen ? :

- de la production par le candidat d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ce ou ces support(s) comprend (nent) notamment les outils de communication utilisés.
- d'un entretien conduit à partir du ou des supports produit(s) composé :
 - - d'une présentation orale illustrée par le candidat ;
 - - d'un échange avec les évaluateurs.

RNCP42900BC03 — Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans le champ des activités de plongée subaquatique sans scaphandre dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir les finalités d'un cycle de séances des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques) des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment ceux en situation de handicap.

Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en vue de répondre aux finalités du cycle de séances, de respecter une progression cohérente entre les séances et de favoriser les apprentissages en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.

Effectuer une veille concernant les activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en s'informant auprès de sources fiables en vue de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire dédié?.

Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, du milieu, des conditions de pratique et des objectifs de la séance, en vue d'assurer sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers, ?le respect de la réglementation et de l'environnement.

Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques dans le respect de la réglementation en vigueur?.

Accueillir les pratiquants à une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en présentant les objectifs de celle-ci et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.

Réaliser le briefing avant une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en mobilisant des techniques spécifiques à l'activité, à l'environnement, et/ou aux milieux, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin de répondre aux objectifs fixés et d'assurer la sécurité des pratiquants.

Conduire en sécurité une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en s'appuyant sur les situations pédagogiques, les techniques d'animation et les démonstrations techniques prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser la progression des pratiquants.

Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'intervenir en cas d'incident et de situation accidentogène.

Analyser une séance des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations.

Évaluer un cycle de séances des activités de plongée subaquatique sans scaphandre, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :

- d'un entretien conduit à partir de la production?par le candidat?d'un document?relatif à la conception d'une séance de découverte ou d'initiation et d'un cycle des séances d'apprentissage des activités de plongée subaquatique sans scaphandre ;
- d'une mise en situation professionnelle consistant en la conduite d'une séance d'apprentissage des activités de plongée subaquatique en apnée suivie d'un entretien. issue du cycle susmentionné suivie d'un entretien.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de plongée subaquatique sans scaphandre » exerce principalement au sein de structures commerciales ou associatives, de collectivités territoriales, d'établissements publics, d'accueils collectifs de mineurs et de structures de vacances proposant des activités subaquatiques.

Il intervient en milieux naturels ou artificiels dans le champ de la randonnée subaquatique, des nages avec accessoires, du hockey subaquatique, de l'apnée sportive en piscine et en eau libre, de la pêche sous-marine, du tir sur cible et, selon son ou ses supports techniques, d'autres activités subaquatiques sans scaphandre.

Il contribue au projet et au développement de sa structure en analysant les besoins des publics, en faisant évoluer l'offre d'activités, en proposant et en mettant en œuvre des projets, ainsi qu'en participant à la promotion et à la fidélisation des pratiquants.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de plongée subaquatique sans scaphandre » exerce le métier de moniteur de plongée en tous milieux, naturels ou artificiels dans le champ de la randonnée subaquatique, des nages avec accessoires, du hockey subaquatique, d'apnée sportive en piscine et en eau libre, de pêche sous-marine, de tir sur cible et autres activités subaquatiques sans scaphandre en fonction du ou des supports techniques sur lesquels il est spécialisé.

Il conçoit et conduit en autonomie des séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage adaptées aux publics, aux conditions et à l'environnement de pratique, ainsi qu'aux différentes finalités, notamment sportives, de santé ou de bien-être. Il conduit également des explorations de découverte et d'initiation ainsi que des activités d'apprentissage visant la progression sportive en plongée subaquatique sans scaphandre.

Il assure la sécurité des pratiquants, anticipe les risques en tenant compte de leurs caractéristiques et de leur niveau, et favorise leur motivation et leur progression. Il peut les préparer et les accompagner vers les premiers niveaux de compétition. Son intervention s'exerce dans le cadre des orientations de la structure et dans les limites de son périmètre de responsabilité.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité du moniteur de plongée subaquatique sans scaphandre est soumise à l'application des dispositions du code du sport notamment aux articles L.212-1 et L.212-2.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247

Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues aux articles R. 212-10-17

, A. 212-35

et A. 212-36 du code du sport

et mentionnées à l'article A. 212-47-1 bis de ce même code

, sont complétées comme suit :

- a) Être titulaire de l'attestation de réussite à la formation relative au secourisme « premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) » ou son équivalent, en cours de validité ;
 - b) Être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance en eaux maritimes, option côtière ou son équivalent ;
 - c) Justifier d'aptitudes techniques relatives à la pratique des activités de plongée subaquatique sans scaphandre permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers en plongée subaquatique sans scaphandre ;
 - d) Justifier la capacité à réaliser des gestes techniques liés aux activités de plongée subaquatique sans scaphandre.
- La réalisation d'un test d'exigences préalables est prévue à cet effet.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'État ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	21/08/2031
Date de dernière délivrance possible	21/08/2033

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP39926

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Arrêté du 4 août 2026 portant création de la mention « activités de plongée subaquatique sans scaphandre » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » - Légifrance

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42900/>